

La tolérance professée par Auguste Neyen est également prouvée par son attitude dans le cas du curé Mathias Coner d'Echternach qui, en 1811, avait refusé d'inhumier suivant le rite catholique un fonctionnaire français qui avait sur son lit de mort et en présence de Coner, refusé de recevoir les sacrements. L'évêque de Metz condamna Coner à 15 jours d'arrêts dans les locaux du Petit Séminaire de Luxembourg, mesure que Neyen désapprouva autant que les accusations dirigées contre le curé par le monde profane. Voici ce qu'écrivit Neyen : «La loi civile n'accorde aucune action contre le ministre du culte qui refuse son ministère lorsqu'il a pour ce faire des motifs sérieux, fondés et patents.» (10)

A quel point Neyen pouvait concilier ses conceptions de chrétien et de franc-maçon, est illustré par le fait qu'à l'époque qui nous occupe, il écrit *Rapports de concordance entre les Saints-Evangiles*, les textes placés en regard et établis d'après la version sur la Vulgate de Le Maistre de Sacy» (Ms 1834 - 1839) \*) et qu'il publia à Metz une brochure de 200 pages ayant pour titre «*La Franc-Maçonnerie expliquée par un ami de la vérité*» (1833).

Comme il l'explique dans son Introduction, Neyen se proposait «de dire publiquement la vérité entière sur les prétendus complots contre les trônes et les autels qu'on ne cessait d'imputer à la franc-maçonnerie». Mais forcé, comme il l'avoua plus tard, «d'éviter de se faire des ennemis, puisqu'il avait besoin, comme médecin, de jouir de la confiance publique, il jugea opportun de garder l'anonymat pour cette publication que cependant il n'a jamais reniée devant les hommes indépendants de caractère et exempts de préjugés.» (11)

Aux archives de la Loge - toutes volées par les Nazis - se trouvait un dossier constitué par Neyen et qui contenait entre autres des mémoires et quittances témoignant des services religieux commandés par la Loge notamment au curé de St-Michel.

Un des chapitres de ce livre fut réédité quelques années plus tard chez J. Lamort sous le titre : «*Analyse raisonnée de la dissertation de M. sur la question de savoir si les bulles d'excommunication lancées contre les francs-maçons obligent les catholiques à renoncer à la franc-maçonnerie*».

A la mort d'Auguste Neyen les manuscrits suivants se trouvaient encore dans sa bibliothèque :

«*Discours maçonniques, composés et prononcés à l'occasion de différentes solennités de l'Ordre*» ;

«*La maçonnerie du Franc-Maçon ou Cours complet d'éducation maçonnique*» (1838/39) ;

«*Essai sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie à Luxembourg depuis son introduction régulière jusqu'au 1. 1. 1838*».

Ce manuscrit a disparu (comme les deux autres) sans laisser de traces sauf une très courte notice. C'est d'autant plus regrettable qu'il était établi sur un inventaire systématique des archives - également fait par Neyen -

---

\*) Ce n'est pas de sa faute que du temps de Neyen on ne parlait pas encore ni d'exégèse, ni d'herméneutique.